



Guadeloupe, le 02 Mai 2021

Monsieur Le Président du Conseil Régional de Guadeloupe

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Guadeloupe

Mesdames, Messieurs les Maires de Guadeloupe

Madame la Rectrice de l'Académie de Guadeloupe

Mesdames, Messieurs les Directeurs, Proviseurs et Principaux des établissements scolaires de Guadeloupe

Copie à :

Monsieur Le Préfet de Guadeloupe

Mesdames et Messieurs de la Presse

Objet : Interpellation sur la gestion des cas Covid-19 dans les établissements scolaires de Guadeloupe

Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités,

Depuis la mise en place de votre arsenal contre-productif (imposition du port du masque dès le CP, gestes barrières, tests salivaires, campagne de vaccination) dans tous les établissements scolaires de Guadeloupe dépourvus dans leur majorité des conditions sanitaires minimales (manque d'eau et non-potabilité de l'eau, invasion de rats vecteurs de maladies mortelles, manque d'aération et de ventilation dans les classes, manque de savon et de matériel d'hygiène, insalubrité, vétusté...), vous ne cessez de mettre quotidiennement en péril la santé physique et la santé mentale de nos enfants, en toute connaissance de cause et en toute impunité.

Aujourd'hui, vous poussez votre dessein à son comble ! Depuis quelques semaines, nous sommes alertés par de nombreux parents sur la problématique suivante : malgré le signalement par des enseignants ou des parents mêmes de cas suspects ou confirmés de Covid-19 à l'intérieur des établissements scolaires, de nombreux chefs d'établissements, à la demande du rectorat, font fi des protocoles sanitaires établis par ce même rectorat et ne ferment ni classe, ni établissement scolaire, plongeant personnels, élèves et familles dans des risques de contamination et de mise en péril de leur vie sans nom ! Pire, il est conseillé au parent concerné de garder l'enfant à la maison, et les parents sont subrepticement encouragés à mener leurs enfants leur faire subir des tests, les plongeant ainsi dans la peur, le stress, la suspicion, la culpabilisation, voire même les poussant à la délation...

C'est, pour ne citer que ces établissements-là, en ce moment le cas à l'école élémentaire Jean Galleron du Moule ou après la confirmation d'un cas Covid19 d'un élève, rien n'a été fait pour protéger la vie et la santé des enfants de la classe et de façon générale, protéger la vie et la santé de tous les élèves de l'établissement scolaire et de leur famille. Bien au contraire, le rectorat a interdit toute fermeture de classe et toute fermeture de l'établissement et, sans aucune autre disposition, enseignants et Directrice encouragent vivement les parents à faire tester leurs enfants...

C'est le cas au Gosier, au groupe scolaire Armand LAZARD, où les deux établissements ont été concernés : à la maternelle pour des cas de covid-19 parmi le personnel ; à l'élémentaire pour des cas de covid-19 parmi les enfants dans deux classes. Les parents de la maternelle ne l'ont su qu'une fois arrivés devant leur école, leur classe ne pouvant fonctionner par manque de personnel mais l'école étant restée ouverte malgré tout avec une classe. Pour ce qui est de l'élémentaire, ce sont des bruits de couloirs tombés hasardeusement dans les oreilles de quelques parents qui ont réveillé leur vigilance. Et là encore, aucune disposition de prise pour assurer la sécurité des enfants et leurs familles, à savoir : fermer l'établissement scolaire, informer les parents et garantir par conséquent la sécurité de leurs enfants et leurs familles. Même tableau pour l'école Eugène Alexis du Gosier où des cas de covid ont été confirmés parmi le personnel et les élèves.

A l'école élémentaire Gaston Michineau à Basse-Terre, la détection d'un cas covid confirmé d'un élève a entraîné qu'il soit demandé à seule une partie des élèves de la classe de rester chez eux. Et le chef d'établissement de déclarer aux parents, que « sur indication du médecin de l'Education Nationale, aucune procédure particulière ne serait engagée en dehors du rappel de l'importance des gestes barrières pour tous », ne fermant ainsi ni classe, ni établissement scolaire et laissant élèves et familles exposés aux risques, sans aucun scrupule.

Les cas vous l'aurez compris, sont légion, jusqu'à devenir aujourd'hui LA RÈGLE imposée par le Rectorat : pas de fermeture de classe encore moins de fermeture d'établissement scolaire lorsqu'un cas de Covid-19 d'élèves ou de personnel serait suspecté ou confirmé. Votre RÈGLE, votre DESSEIN : inciter les parents à tester leurs enfants, comblant ainsi votre difficulté à leur imposer les tests salivaires sur leurs enfants et mener ainsi à bonne fin votre objectif inavoué : celui de la vaccination de tous nos enfants, le virus circulant désormais librement dans tous les établissements scolaires de Guadeloupe !

Et pourtant, vous le savez parfaitement, dans vos protocoles du Rectorat, il est bien spécifié qu'en cas de confirmation de covid-19 d'un élève (de maternelle, élémentaire, collège, lycée), le chef d'établissement demande à la famille de garder l'enfant durant un délai suffisant ; l'autorité administrative ferme la classe et en informe les parents concernés. Après établissement de la liste de cas contacts avec l'ARS, le chef d'établissement informe tous les personnels et toutes les familles de la situation, et il est demandé aux personnels et aux élèves de la liste concernée de rester chez eux pendant un délai suffisant, le chef d'établissement devant mettre en place une solution de continuité pédagogique.

Et dans le même temps, fort heureusement, certains chefs d'établissements prenant leur responsabilité, appliquent en tout bon sens le principe de précaution en fermant purement et simplement leur établissement scolaire :

- Conscients que, quoi que l'on dise, quoique l'on fasse, de brassage entre les enfants, entre les adultes, à l'intérieur comme à l'extérieur des écoles, il y en a assurément !

- Conscients que, dans le contexte sanitaire aggravé dans lequel tous les établissements scolaires de Guadeloupe sont plongés : manque d'eau, non-potabilité de l'eau, manque de savon, invasion de rats, manque d'aération et de ventilation dans les salles de classe, vétusté, insalubrité...les simples gestes barrières sont impossibles à mettre en application. Aussi, une lutte efficace contre toute crise sanitaire est impossible dans ces établissements scolaires !

Conscients que, dans le contexte sanitaire aggravé dans lequel tous les établissements scolaires de Guadeloupe sont plongés : manque d'eau, non-potabilité de l'eau, manque de savon, invasion de rats, manque d'aération et de ventilation dans les salles de classe, vétusté, insalubrité...le port du masque, en dehors même des conséquences directes sur la santé physique et mentale des élèves (de maternelle, élémentaire, collèges, lycées) qu'il engendre, est tout simplement contre-productif. Tous les établissements scolaires de Guadeloupe sont plongés de part votre inconséquence dans cette situation de catastrophe sanitaire mettant en danger quotidiennement la santé et la vie de nos enfants : tous les établissements scolaires de Guadeloupe, maternelles, élémentaires, primaires, collèges comme lycées, sont en **Etat d'Urgence Sanitaire** !

Ce fut le cas, semaine passée, à l'école maternelle Fernande Bonchamps où, après suspicion et confirmation d'un cas Covid19 parmi le personnel, le chef d'établissement a fermé l'établissement scolaire et a averti l'ensemble des familles de la situation. S'en est suivi un communiqué du Maire de Pointe-à-Pitre informant l'ensemble des administrés de la situation, de la fermeture de l'établissement scolaire jusqu'à nouvel ordre mais également, du nettoyage et de la désinfection des locaux.

Nous exigeons qu'ils soient reconnus comme tels et nous exigeons de vous, Président du Conseil Régional, Présidente du Conseil Départemental, Maires, Rectrice, Chefs d'établissements, tous en charge de ces établissements, tous en charge de la sécurité de nos enfants, que dès lors un cas de Covid19 est suspecté ou avéré, que pour garantir la sécurité de nos enfants, vous fermiez les établissements scolaires concernés et mettiez tout en œuvre pour assurer sécurité et continuité pédagogique de nos enfants.

Autrement, nous prendrons nos responsabilités et les fermerons un à un !!

Dans l'attente, recevez, Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités, nos salutations distinguées.

La Présidente de CAPEPEG



Alexandra ZAÏRE

Portable : 0690 849 237

Le Secrétaire de CAPEPEG



Ruddy TESSIER

Portable : 0690 392 572